

[Text]

D-Day. Mr. Kotcheff, vice-president of CBC news and current affairs, stated in a letter to me that with regard to costume and make-up the producers were advised by experts. If the experts missed the distinctive helmets worn by a full division, I would suggest the experts should be sent packing.

The producers stated that training was often casual and haphazard. I consider this another attempt by the McKennas to sow doubt in the minds of veterans and family survivors. For the McKennas' information, 3 Canadian Division received the best possible assault training for over two years, and its equipment was the best available to the Allies at that time. Certainly, the success of the Normandy landing against a strongly defended coastline would bear this out.

I watched the Normandy assault episode and I could hardly believe my ears when I heard one of the actors representing Lance Corporal J. LeBouthillier of D Company North Shore (NB) Regiment state that he had been ordered by his officer, "If anyone refuses to get off the boat, shoot him." Being LeBouthillier's commanding officer, I can say without reservation that he or any other man in the company never heard such an order. Corporal LeBouthillier concocted this story or it was fed to him by the producer. In either case, I consider this statement libellous. Anyone who knows anything about a landing craft assault must be wondering where Mr. LeBouthillier would have stood to enforce the order, "Shoot anyone who won't get off the boat."

Mr. Kotcheff, in his reply to my letter, stated that LeBouthillier's comment is an anecdotal remembrance made during interviews. If such is the case, it is reasonable to assume that comments made by other witnesses could be anecdotal as well.

Corporal LeBouthillier was contacted by Colonel F.F. Moar, honorary colonel of the regiment, and asked to clarify his statement. The following is LeBouthillier's reply. February 14, 1991 Maisonette, N.B.

Frederick F. Moar

Lieutenant-Colonel

Dear Sir:

I am answering your letter, dated February 3, 1992, "concerning the documentary, 'In desperate Battle', Normandy 1944" shown on CBC on January 26, 1992.

I am very sorry to have upset you and our fellow veterans in my mentioning these comments, "If anyone ref-

[Traduction]

nouveau genre de casque d'assaut avant le jour J. M. Kotcheff, vice-président des nouvelles et des actualités à la Société Radio-Canada a déclaré dans une lettre qu'il m'a adressée que pour ce qui concerne les costumes et le maquillage, les producteurs avaient été conseillés par des experts. Si les experts n'ont pas vu les casques distinctifs que portaient les soldats de toute une division, à mon avis, ils devraient être renvoyés chez eux.

Les producteurs ont déclaré que l'entraînement était souvent informel et planifié au petit bonheur. J'estime qu'il s'agit là d'une autre tentative des McKenna de jeter le doute dans l'esprit des anciens combattants et des survivants de leur famille. Pour l'information des McKenna, la troisième division canadienne a reçu le meilleur entraînement d'assaut possible, pendant plus de deux ans, et son équipement était le meilleur équipement dont disposaient les alliés à l'époque. Assurément, le succès du débarquement de Normandie, où l'on combattait le long d'un littoral fortement défendu témoignera de ce fait.

J'ai regardé l'épisode relatif au débarquement de Normandie, et je pouvais à peine en croire mes oreilles, lorsque j'ai entendu l'un des acteurs qui représentait le caporal J. LeBouthillier de la compagnie D du North Shore (New Brunswick) Regiment déclarer que son officier lui avait ordonné de tirer sur quiconque refusait de quitter la péniche. Étant donné que je suis l'officier supérieur de LeBouthillier, je puis dire sans réserve que ni lui ni aucun autre soldat de la compagnie n'a, au grand jamais, entendu un tel ordre. Le caporal LeBouthillier a concocté de toutes pièces cette histoire, ou alors le producteur la lui a imposée. Quel que soit le cas, j'estime qu'une telle déclaration constitue du libelle. Quiconque connaît un tant soit peu ce qui se passe dans le cas d'un assaut mené avec des péniches de débarquement doit se demander où M. LeBouthillier se serait tenu pour appliquer un tel ordre.

Dans la réponse qu'il a fait à ma lettre, M. Kotcheff a déclaré que le commentaire de LeBouthillier est un souvenir anecdotique qui ressort des entrevues. Si tel est le cas, il est raisonnable de présumer que les observations faites par d'autres témoins seraient également d'ordre anecdotique.

Le colonel F.F. Moar, colonel honoraire du régiment, a communiqué avec le caporal LeBouthillier et lui a demandé de préciser cette déclaration. Voici ce qu'a répondu LeBouthillier. Le 14 février 1991 Maisonette (Nouveau-Brunswick)

Frederick F. Moar

Lieutenant-colonel

Monsieur,

Je réponds à votre lettre en date du 3 février 1992 au sujet du documentaire «La bataille de Normandie, 1944» présenté au réseau CBC le 26 janvier 1992.

Je m'excuse beaucoup de vous avoir bouleversé, vous et vos collègues anciens combattants en mentionnant que